

la mise en œuvre serait pour 2025 et que vous allez prendre en considération les difficultés que l'AOT a connues sur d'autres lignes dont les collègues viennent d'évoquer la problématique. Cette ligne est importante.

Par contre, je me pose encore des questions. Pourquoi une liaison Express entre Couvin et Dinant ? Je n'aurai pas la réponse maintenant, mais je reviendrai vers vous parce que je ne comprends pas trop.

En ce qui concerne la liaison Express entre Couvin et Namur, les bus sont remplis le dimanche soir et en semaine quand les étudiants se rendent à Namur pour aller suivre les cours.

La direction des lacs de l'Eau d'Heure – c'est l'axe Beaumont-Charleroi –, je peux comprendre, car c'est essentiellement touristique. Je ne dis pas qu'il n'en faut pas. Certes, il en faut.

Je serai attentif, comme les citoyens et les bourgmestres le seront également.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES
INFRASTRUCTURES, SUR « LA FINALISATION
ET L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX
CONCERNANT LE PRÉ-RAVEL (PR) ENTRE
LEUZE, FRASNES-LEZ-ANVAING ET RENAIX »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la finalisation et l'achèvement des travaux concernant le pré-RAVeL (PR) entre Leuze, Frasnès-lez-Anvaing et Renaix ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le pré-RAVeL entre Leuze et Moustier a été inauguré il y a quelques mois. Si l'adhésion est intéressante au niveau de l'utilisation par les usagers, il y a quelques péchés de jeunesse.

Pour l'un des accès à ce pré-RAVeL, au lieu-dit Coqueréaumont, il faut reconnaître que l'accessibilité pour les vélos électriques, les enfants à vélo et les personnes moins valides est problématique.

Il y a toujours la possibilité de faire un certain nombre de travaux, mais, lors d'un conseil communal, les autorités locales, qui ont été interpellées, ont dit que les ouvrages d'art ne relèvent pas de leur ressort et ont renvoyé vers le SPW.

Plus pratiquement, étant donné qu'un autre accès se situe un peu plus loin, si l'on avait une signalisation utile, cela permettrait de rendre les choses lisibles pour

tout le monde. À mon sens, cela permettrait une solution, à moyenne ou brève échéance, assez rapide.

La prolongation de ce pré-RAVeL vers Renaix est en outre attendue. C'est un axe sur lequel il y a pas mal d'écoles et plus de 1 500 élèves peuvent être identifiés. Le besoin sera, si pas plus fort, du même ordre.

Où en est-on par rapport à ce deuxième – et, j'espère, dernier – tronçon qui relierait la Wallonie à la Flandre ? Quels sont les budgets éventuellement réservés pour ce faire ? Quelles sont les perspectives de programmation dans lesquelles vous vous inscrivez ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, vous savez que le développement des modes actifs est l'une de mes priorités de la législature, que ce soit au travers des cyclostrades ou des RAVeL.

L'inauguration de ce que vous appelez le pré-RAVeL de la ligne 86 entre Leuze-en-Hainaut et la rue des Blancs Arbres à Moustier a eu lieu le 24 juin dernier. Il s'agit de la première phase de prolongation du RAVeL de la ligne 86 en direction de Renaix.

Ce nouveau tronçon est le fruit d'une collaboration étroite entre les Communes de Leuze-en-Hainaut et Frasnès-lez-Anvaing et le SPW Mobilité et Infrastructures.

Les communes ont en effet pris en charge l'aménagement de la piste RAVeL, la sécurisation des carrefours et la signalisation pour un montant de plus de 1 million d'euros, dont 300 000 euros de subsides, dans le cadre des appels à projets « Mobilité active 2017-2018 ».

Le SPW Mobilité et Infrastructures a pris en charge la réhabilitation des ouvrages d'art pour un montant d'environ 850 000 euros.

Mon administration a pleinement contribué au projet. On peut parler de RAVeL à part entière et non d'un pré-RAVeL, qui est en général à la seule initiative des communes, sans intervention et gestion du SPW Mobilité et Infrastructures.

Lors de l'aménagement d'un RAVeL, il n'est pas toujours possible – ni nécessaire, d'ailleurs – d'aménager des rampes d'accès au RAVeL lorsque ce dernier croise une route via un passage inférieur ou supérieur.

Au niveau du passage inférieur de la rue de Coqueréaumont, la Commune de Frasnès-lez-Anvaing a aménagé un escalier qui permet l'accès à certains types d'usager, ce qui est déjà un plus en termes d'accessibilité.

Quant aux rabattements des centres de village vers le RAVeL, que ce soit en termes d'aménagement d'infrastructures ou de simple signalisation directionnelle, ils sont du ressort des communes.

J'ai d'ailleurs mis des subsides à disposition des communes à cet effet dans le cadre du PIMACI. Une enveloppe de 210 millions d'euros sous forme de droit de tirage a ainsi été engagée par le Gouvernement pour la programmation 2022-2024.

En ce qui concerne la prolongation du RAVeL de la ligne 86 jusque Renaix-Ronse, la planification est prévue en trois phases.

Dans le cadre de son plan communal de développement rural, la Commune de Frasnes-lez-Anvaing prendra en charge l'aménagement de la piste RAVeL entre la rue des Blancs Arbres à Moustier et l'ancienne gare de Frasnes, au niveau de la N529. Ce dossier fera l'objet d'un subside accordé par ma collègue, la ministre Tellier.

Pour le tronçon de 8 kilomètres entre l'ancienne gare de Frasnes, Saint-Sauveur et la limite avec Renaix, un marché de travaux, ayant pour objet le débroussaillage, le déferrage et la réhabilitation d'un ouvrage d'art, a été adjugé par le SPW Mobilité et Infrastructures. Il sera engagé avant la fin de cette année. Le permis d'urbanisme ayant déjà été obtenu, les travaux pourront débuter en 2024.

Viendront enfin la poursuite de la réhabilitation des ouvrages d'art, l'aménagement de la piste RAVeL et la sécurisation des carrefours entre Frasnes et Renaix. Cette troisième phase, à charge du SPW Mobilité et Infrastructures, est planifiée pour être mise en adjudication et engagée budgétairement en 2024.

Je me réjouis de l'achèvement de ce tronçon et de son utilisation future.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (Les Engagés). – Je remercie le ministre pour sa réponse.

J'entends que l'on peut parler de RAVeL, et c'est avec le plus grand des plaisirs que j'utiliserai dorénavant le terme.

La précision est importante par rapport à la signalisation parce, que manifestement, on se renvoyait la balle. Au moins, les choses sont claires. La signalisation, qui résoudra le petit problème d'accessibilité, relève de la commune.

Par rapport aux deux phases restantes, j'entends que les travaux et les adjudications se poursuivent. On peut espérer – ce que je souhaite également – que, en 2024, l'ensemble soit finalisé.

Ce ne seront sûrement pas des budgets perdus, tant je crois à l'utilité de cette voirie par rapport aux besoins des uns et des autres, mais aussi à cette nécessaire liaison entre la Wallonie et la Flandre.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- Mme Goffinet, sur « la concession de l'aire autoroutière de Hondelange » ;
- M. Hermant, sur « les économies structurelles liées aux matières relevant de la compétence de M. le Ministre » ;
- M. Hermant, sur « l'impact budgétaire lié au manque de respect des objectifs de réduction des émissions de CO₂ à l'horizon 2030 » ;
- M. Hermant, sur « le récent classement de Greenpeace sur les fournisseurs d'électricité » ;
- M. Desquesnes, sur « l'absence de projets de cyclostrade en province de Hainaut » ;
- M. Heyvaert, sur « la situation des aménagements routiers à Braine-le-Château » ;
- M. Heyvaert, sur « le plan d'action « Wallonie piétonne 2030 » » ;
- M. Bellot, sur « le suivi des mesures prises contre le stress engendré par l'usage des transports en commun » ;
- M. Tzanetatos, sur « le mouvement d'humeur des chauffeurs des TEC de Charleroi le 12 octobre 2023 » ;
- Mme Laffut, sur « l'extension du processus de flexi-jobs au secteur des transports » ;
- M. Wahl, sur « l'offre de bus Express des TEC dans l'est du Brabant wallon » ;
- M. Schonbrodt, sur « le manque d'offre de bus des TEC le dimanche dans le Brabant wallon » à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :

- Mme Galant, sur « l'éclairage public de nuit des infrastructures routières » ;
- M. Janssen, sur « les alternatives aux carburants fossiles pour le transport lourd » ;
- M. Antoine, sur « la limitation de la vitesse sur la N243 entre Chaumont-Gistoux et Perwez » ;
- M. Antoine, sur « l'évolution et le coût des travaux sur la E411 entre Thorembais-Saint-Trond et Mont-Saint-Guibert » ;
- M. Janssen, sur « la valorisation multiénergétique des surfaces gérées par la SOFICO » ;